

# Le Franco-Canadien

Six lignes, première insertion	50c
Chaque insertion subséquente	13
Dix lignes, première insertion	67
Chaque insertion subséquente	17
Au-dessus de dix lig. par lig.	7
Chaque insertion sub. par lig.	2

F. G. MARCHAND, REDACTEUR-PROPRIETAIRE.

Vol. IX.

St. Jean d'Iberville, P. Q. Mardi, 12 Janvier 1869.

No. 63

## Naufrage de l'Herberta.

Il y a une quinzaine de jours, le télégraphe atlantique annonçait la perte totale du vapeur l'Herberta allant de New-York à Glasgow. Sur cent trente quatre passagers et hommes d'équipage, soixante dix huit avaient péri, disait-on. Des naufrages six autres s'étaient sautes dans trois chaloupes. On était sans nouvelle d'une autre embarcation; peut-être avait-elle été recouvrée et secourue. Telle était la relation laconique que nous donnait le télégraphe d'un épouvantable malheur.

Ces quelques mots ne pouvaient offrir qu'une idée très imparfaite du naufrage, le plus terrible qui ait été signalé depuis la perte de l'Evening Star. Les souffrances, nous dirons même les tortures qu'ont subi les malheureux passagers de l'Herberta rappellent les plus lugubres légendes de la mer. On ne saurait lire sans frémir le récit que les personnes sauvées font de l'agonie de leurs compagnons. Au milieu des flots, à sept-cinq milles de la côte d'Irlande, dans un bûcher fragile surchargé de monde, des hommes devenaient fous furieux; des femmes mouraient de soif; des enfants se combattaient à la faim et au froid. Deux ou trois marins plus forts ou plus courageux que les autres devaient contenir les furieux, soigner les femmes, veiller sur les pauvres enfants. Puis, quand l'île proche de la terre allait rendre la vie aux naufragés, la chaloupe chavirait, précipitant au fond des eaux les trois quarts de ceux qu'elle portait! Quels drames plus étonnants, quelles péripéties plus horribles pourraient être groupés par l'imagination féconde des romanciers?

L'Herberta avait quitté New-York le 14 Novembre. Il était en marche depuis une semaine, sans que le temps ait donné des inquiétudes. Le 28, une tempête, déchaîna brusquement. Le navire fatiguait beaucoup; néanmoins il aurait pu continuer sa marche et arriver sain et sauf en Ecosse sans l'accident qui survint le lendemain.

Le 24, vers deux heures du matin, les passagers furent réveillés par un grand bruit. C'était l'hélice qui s'abattait avec force contre l'arrière du navire, par suite de la rupture de l'arbre de couche. On se mit immédiatement à l'œuvre pour relever l'hélice, mais ces efforts furent vains. La partie brisée s'était engagée entre la fusée-queue et le gouvernail. On ne put l'en retirer, et bientôt les passagers effrayés apprirent que le navire ne gouvernait plus et qu'une large voie d'eau existait à l'arrière.

La tempête continuait. Les vagues s'abattaient en masses énormes sur le pont du navire. Bien que cinq pompes fussent à l'œuvre et qu'on eût jeté par dessus bord une partie de la cargaison, l'eau gagnait rapidement. La roue de l'Herberta s'enfonçait; la chambre des machines se remplissait d'eau, et il devenait évident que le navire était perdu.

Au approchant de huit heures du matin. Le capitaine, M. Munro, dont tous les passagers sautés louent le courage et le dévouement, fit préparer les cinq chaloupes du vapeur; on y entassa des provisions et de l'eau fraîche. Cependant, M. Munro n'avait pas renoncé à sauver l'Herberta. Pendant toute la journée, les pompes fonctionnèrent sans relâche. Les passagers s'étaient calmés peu à peu; ils aidèrent les hommes de l'équipage, encouragés par le sang-froid du capitaine.

Quand la nuit vint, la situation ne s'était

pas modifiée. L'eau gagnait toujours; mais comme la tempête continuait, chacun hésitait à abandonner le navire pour s'embarquer dans de fragiles chaloupes. On arriva ainsi à quatre heures du matin. C'est alors seulement que M. Munro donna l'ordre de mettre les embarcations à la mer. A ce moment, la cale était submergée, et il y avait un pied d'eau dans le salon d'arrière. Les chaloupes lancées, on divisa les passagers et l'équipage en cinq groupes qui successivement furent embarqués. Cette opération si dangereuse, vu l'état de la mer, s'accomplit heureusement et dans le plus grand ordre. Une seule femme refusa de quitter le navire; il fallut employer la force pour la faire descendre dans la chaloupe. Lorsque le dernier passager eût été embarqué, le capitaine abandonna à son sort le malheureux bâtiment.

Sur les cinq chaloupes de l'Herberta, deux furent recueillies le même jour, vers sept heures du soir, par un navire écossais, le Star of Hope; elles portaient cinquante trois personnes, y compris le capitaine Munro. Une autre chaloupe, commandé par le lieutenant, a chaviré une demi-heure après l'abandon du navire; huit ou dix hommes réussirent à la relever et à y reprendre leurs places; mais on ne sait ce qu'ils sont devenus. On est également sans nouvelles de la quatrième chaloupe qui a très-probablement coulé avec tous ceux qu'elle portait. Enfin, la cinquième embarcation est arrivée le 7 décembre treize jours après le naufrage, sur la côte nord-ouest d'Irlande; elle avait chaviré trois fois et perdu vingt-cinq personnes sur vingt huit qui s'y trouvaient!

C'est dans cette dernière chaloupe que de malheureux passagers ont subi les atroces souffrances qui rendront la perte de l'Herberta mémorable dans les annales des naufrages. Les trois survivants ont donné sur leur lamentable voyage des détails d'une simplicité terrible. On en jugera par la relation suivante du second lieutenant, M. William Davies:

« En quittant l'Herberta nous avions dans la chaloupe douze hommes de l'équipage et seize passagers, dont dix femmes et trois enfants. Comme provisions, nous emportions deux barils de biscuit, trois d'eau et plusieurs de viande salée. L'embarcation était tellement remplie de monde que deux hommes seulement pouvaient ramer; il fallut même jeter à la mer un des barils de biscuit pour que le gouvernail pût fonctionner. De plus, comme nous faisons eau, deux hommes devaient travailler constamment à vider la chaloupe pour nous tenir à flot. Nous avions improvisé à l'avant un abri pour les femmes avec des toiles goudronnées.

« Le Jeudi 26, après avoir vu la veille trois autres chaloupes s'éloigner de nous, et la quatrième chavirer par suite d'un coup de vent, sans que nous eussions pu lui porter secours, le 26, je fis dresser une voile, ce qui nous permit de nous diriger, par une brise du sud-ouest, vers la côte d'Irlande.

« Le lendemain 27, un homme âgé, qui avait déjà donné des symptômes de folie, sauta par dessus bord en disant qu'il allait se coucher. Le jour suivant, un passager nommé Rodgers, se jeta brusquement à la mer. Une femme, sa sœur probablement, nous suppliait de lui permettre de rejoindre son frère. Nous réussîmes à la calmer. Rodgers avait évidemment perdu la raison; pendant toute la journée il avait demandé qu'on lui raccommodât ses pantalons, afin, disait-il, de ne pas arriver chez lui avec des

vêtements troués. Plus tard, il avait protesté parce que j'attachai une bousole aux bordages de l'embarcation.

« Jusqu'alors, j'en avais des vivres en quantités modérées; chaque personne recevait journalièrement une pinte d'eau. On donnait à deux des enfants, l'un de trois ans et l'autre de cinq, du biscuit, de la viande et des confitures. Quant au troisième, il n'avait que quelques mois. Le lait de sa mère s'était desséché, et on le nourrissait avec du biscuit coré et délayé dans l'eau douce. Tout le monde souffrait des crampes dans les reins et les jambes. La chaloupe étant trop pleine, chacun devait garder constamment la même position, afin de ne pas nous faire chavirer. Cependant, on ne perdait pas courage. Les matelots, bien que forcés de ramer sans interruption du 27 au 30, étaient les premiers à encourager les passagers. Le contre-maître Blair racontait même des histoires amusantes pour les distraire.

« L'eau ne devait pas tarder à s'épuiser, et c'est alors que commencèrent nos véritables souffrances. Le 8 décembre, nous étions arrivés à environ trois cents milles de la côte, quand un coup de vent enleva notre voile et nos avirons. C'était la nuit, et il fut impossible de les retrouver. On improvisa une nouvelle voile avec des toiles goudronnées; elle fut également enlevée. Une troisième tentative faite cette fois avec des couvertures de lit attachées ensemble et transformées en voile, eut le même résultat. Il ne nous restait pour nous guider qu'une rame entière et une autre brisée.

« Dans la nuit du trois, Samuel Brewster, un des passagers âgés, mourut en proie à un délire furieux. Plusieurs de nos hommes donnaient des signes de folie; ils semblaient prêts de succomber au désespoir. Il fallut employer la force pour empêcher ces malheureux de se jeter à la mer. Tous, nous souffrions du froid qui était excessif.

« Le Jeudi 4, au matin, le plus âgé des enfants mourut; il fut suivi, le même jour, par sa mère et par le second enfant. Les trois corps furent jetés à la mer, ce qui produisit une très pénible impression. Nous n'avions plus qu'une petite quantité de provisions, car l'un des barils de biscuit s'était imprégné d'eau de mer, on ne pouvait s'en servir. Pour comble de malheur, une des barriques d'eau douce avait laissé déborder une partie de son précieux contenu. Nous devions donc ménager le peu qui nous restait et rester sourds aux supplications des malheureux qui souffraient de la soif et nous demandaient à boire à grands cris. Il en résultait que plusieurs marins se mirent à avaler de grandes quantités d'eau de mer, malgré nos remontrances, et que sept ou huit perdirent complètement la tête. L'un d'eux était tellement furieux qu'il fallut l'attacher au fond du bateau; il mourut dans la nuit en proie à un délire épouvantable.

« Le 5, nous avions fait quatre cent cinquante milles. A force de patience, une voile en toile goudronnée avait été dressée; sept fois le vent la déchira, et sept fois, elle fut réparée. Mais notre situation était misérable au possible. Les vagues s'abattaient en nuages d'écume sur notre embarcation; nous étions constamment mouillés jusqu'aux os et assis dans des mares d'eau. Nous avions employé toutes nos toiles à voiles et nos couvertures; il ne restait rien pour couvrir les femmes. La plupart d'entre nous avaient les mains et les pieds gonflés et endoloris. A peine pouvions nous en faire usage.

« L'eau douce était devenue tellement rare que chaque personne ne recevait par jour qu'un quart de pinte. Ce jour-là, l'enfant de quelques mois qui avait résisté aux privations pendant onze jours, mourut dans la soirée. Une femme expira presque en même temps, et son corps était encore dans la chaloupe lorsque survint le plus terrible de nos calamités.

« Vers onze heures, une vague énorme frappa la chaloupe. Nous étions tous dans un état demi-sommeil, et la choc nous ayant jetés en même temps sur le côté gauche de l'embarcation, celle-ci chavira, nous précipitant tous à la mer. La chaloupe flottait la quille en l'air. Un marin, nommé Reilly, réussit à s'y cramponner. Il aida le contre-maître Blair à le rejoindre, bien que les mouvements de ce dernier fussent entravés par un autre malheureux qui, en se noyant, se cramponnait à sa jambe. Moi-même, je fus sauvé par Reilly, après avoir lutté aussi contre un noyé qui avait saisi mon pied. Trois hommes étaient donc réunis sur la chaloupe renversée. Nous entendîmes d'autres qui appelaient au secours; mais il nous était impossible d'aller les recueillir.

« Un pauvre diable s'était cramponné aux bordages de la chaloupe; nous l'entendions au-dessous de nous, où il respirait probablement par les interstices de la quille. Pendant près d'une demi-heure, et sans que nous pussions l'aider, il agonisa de cette terrible manière. Enfin, vers minuit, un nouveau choc nous sépara une seconde fois de la chaloupe. Mais nous pûmes ensuite relever celle-ci et la vider avec des taies en fer blanc que nous trouvâmes attachées au bordage. L'eau, les provisions étaient perdues; il ne nous restait que l'embarcation et sa voile.

« C'est dans cette condition que nous avons continué notre route le 6 et le 7, et qu'après de terribles souffrances, nous avons réussi à débarquer dans la baie de Mulroy, sur la côte nord-ouest d'Irlande.

« Les déclarations de deux compagnons de M. Davies, que j'ai publiés les journaux de Glasgow, confirment pleinement les horribles détails de cette relation.

## La Crise en Orient.

Les déclarations du câble signalent de nouvelles complications du côté de l'Orient. Il semble que ni la Turquie, ni la Grèce ne veulent s'en remettre à la décision d'une conférence européenne pour régler le différend qui s'est élevé entre elles. Il se peut que le danger d'une rupture soit encore conjuré; mais il ne tardera pas à renaître.

Cette situation intermédiaire, qui n'est déjà plus la paix et qui n'est pas encore la guerre, continue un état de crise qui ne saurait se prolonger. La Turquie est prête à agir, et si l'on en juge par la fermentation qui règne à Athènes, et par les démonstrations auxquelles se livre un peuple naturellement excitable, les Grecs appelleraient eux-mêmes une lutte contre leurs anciens maîtres.

Il est donc impossible de laisser à elles-mêmes les deux nations qui sont en présence; elles n'écouteront que la haine et la passion; les fusils partiront tout seuls.

Tout dépend donc de l'action des puissances. Que feront-elles et que peuvent-elles faire? Il s'en faut de beaucoup que l'accord des puissances européennes soit complet. On s'est facilement entendu pour donner ensemble

ble et sur le même ton des conseils dont on prévoyait l'inutilité; mais l'accord quant au parti à prendre et à la conduite à tenir ultérieurement, n'a même jamais été ébauché.

Il est manifeste que les puissances sont divisées en deux camps. La Russie et la Prusse estiment que les demandes de la Turquie n'étaient pas toujours fondées et qu'elles étaient excessives; elles prétendent que le gouvernement hellénique a le droit de demander à son tour que l'on tienne compte des aspirations et des vœux, légitimes de la nation grecque; elles font valoir que ces aspirations ont été jusqu'à un certain point encouragées et légitimées par le langage et la conduite des puissances occidentales; enfin, elles insistent pour qu'on fasse subir aux exigences de la Turquie des réductions qui rendraient désirable la satisfaction réservée aux plaintes du sultan.

L'Angleterre et l'Autriche se placent à un point de vue diamétralement opposé. Elles tiennent les demandes de la Porte pour légitimes en droit et pour fondées en fait; elles considèrent que les puissances, par les efforts qu'elles ont tentés à Athènes et par les conseils qu'elles ont donnés au gouvernement du roi Georges, ont éprouvé la somme de bienveillance qu'elles devaient à la Grèce; elles expriment énergiquement l'avis que la seule conduite à tenir est de laisser les deux adversaires face à face, d'abandonner la Grèce à un châtiment que son obstination justifie, et que la leçon aura été donnée et reçue, de faciliter par une médiation le rétablissement des rapports pacifiques.

Il est donc facile de dire que les puissances veulent toutes le maintien de la paix, et que, par conséquent, elles sont toutes d'accord. La question est de savoir si elles veulent le maintien de la paix par l'emploi des mêmes moyens. Or, sur ce point essentiel, la divergence des vues est absolue. Les uns veulent un replâtrage qui rétablisse, au profit de la Grèce, la situation antérieure, la Turquie déclare intolérable pour elle. Les autres veulent que la Turquie soit libre d'en finir avec cette situation, et que la Grèce soit ramenée par la force au respect de ses obligations internationales. Un accord pareil ressemble fort à un complet antagonisme.

Nous ne parlons pas de la France, parce qu'elle est la seule puissance dont la politique et les tendances ne se soient pas encore nettement usées.

Les organes du gouvernement russe attaquent l'Angleterre avec une extrême vivacité, et ils vont, contre l'Autriche, jusqu'à la menace et à l'insulte; ils ménagent avec soin la France; ils feignent de fonder des espérances sur sa médiation; ils comptent qu'elle ne voudra pas se démentir complètement.

Ces avances indirectes ont un but facile à pénétrer. Elles visent à faire naître chez notre diplomatie la tentation de se placer sur un terrain intermédiaire et de tourner ses efforts vers la recherche d'une transaction. Quelle perspective séduisante pour un homme d'esprit, plein de confiance dans sa propre finesse et dans sa faculté d'expéditions, que de louverer entre ces passions ardentes de façon à ne froisser personne, de se concilier la Russie sans perdre l'amitié des autres puissances, et d'avoir l'honneur de consolider la paix compromise.

Bien n'est plus beau qu'un tel rêve; mais le propre des rêves est d'être d'autant plus

## Feuilleton du Franco-Canadien

### LE MOULIN DE MONTMARTE.

PAR HENRI AUGU.

I.

— Tic-Tac!  
— Voilà, père Gros-Jean! voilà!  
— Où donc es-tu mon petit gas?  
— Le long de la haie je cueille les roses, et aux bordures du jardinier je coupe la margoline et le thym fleuri, pour Mlle Annette.  
— Annette est une folle... Suffit! je me comprends... et toi, tu n'es qu'un grand paresseux. Vous ne songez, tous les deux, qu'aux fleurs et à la parure. Il s'agit bien de cela.  
— Pourtant, père Gros-Jean...  
— Ne sens-tu pas la brise qui souffle de la plaine Saint-Denis? Dépêchons de tourner le moulin et de le mettre au vent.  
— Mais c'est demain la Fête-Dieu, et pour orner le reposoir devant le Château-Rouge, Mlle Annette m'a chargé de cueillir ces fleurs.  
— Hé! c'est précisément parce que c'est demain la Fête-Dieu qu'il faut se hâter de profiter du vent pour broyer le plus de grain possible.  
— Il y a déjà pas mal de farine au grenier, père Gros-Jean.  
— Mais nous aurons du monde à l'abbaye de Montmartre. Nous verrons par les Porcherons et le Rochechouart, comme à travers

les vignes du Martyre, monter tout Paris sur notre vieille butte.

— C'est vrai... tout se prépare.

— Notre belle compagnie d'archers a invité au tir quelques-uns des confères des Halles et de la Cité, et après la fête on aura soif et faim. Le petit-bleu de Gros-Jean et les galettes dorées du moulin de la Lancette ont une réputation qu'il faut soutenir. Suffit! je me comprends.

— C-pendant.

— Il n'y a pas de cependant... Hétons-nous, mon gas, de déployer les voiles et de faire tourner les ailes de mon moulin. Sache mériter ton surnom de Tic-Tac, mon petit Jean!

— Laissez-moi seulement finir de butter cet églantier, père Gros-Jean. Mlle Annette me gronderait... Songez d'ailleurs que le reposoir du Château-Rouge est celui du seigneur du moulin, et que votre fille ne voudrait pas déplaire à Mlle du Foutrier qui le fait élever à ses frais.

— Tu reprendra la cueillette plus tard. La besogne du bon Dieu est aussi celle qui fait vivre. Nous ne sommes pas riches, et si je ne vends de la galette, qui donc paiera à Mlle de Foutrier les redevances de son moulin seigneurial?... Suffit! je me comprends... Allons! à l'ouvrage, faisons pivoter le moulin et étalons les voiles sur les ailes!

Petit-Jean surnommé Tic-Tac par les habitants de la petite paroisse de Montmartre, laissa à regret ses parterres émaillés de fleurs et son hallier aux roses sauvages, pour obéir à l'appel de son maître et bienfaiteur, le meunier de la Lancette, c'est-à-dire de l'un des plus renommés parmi les moulins à vent qui, en l'année 1783, ornaient la colline de Montmartre.

Le moulin du père Gros-Jean s'élevait à l'extrémité orientale de la butte, à peu près en face du Château-Rouge, domaine seigneurial qui appartenait alors à la famille du Foutrier. Le Château-Rouge, primitivement pavillon de chasse, avait été construit sous Henri IV.

Au moyen du long levier que le meunier, joyeux compère à la grosse panse, à la queue frétilante sur la nuque, et son aide, bel et grand garçon de dix-huit ans, poussèrent aisément, la charpente du moulin de bois pivotait autour de l'axe au sommet de son cône de maçonnerie. L'arbre moteur se trouvait orienté de la sorte suivant la direction du vent, de manière à ce que le moulin présentât ses ailes presque perpendiculairement à la brise.

Sûreté que cette manœuvre fut terminée, les deux hommes étendirent les voiles sur les échellets. Le vent, fouettant alors la toile à la surface concave, s'y engouffra avec bruit, fit tourner les ailes, et le joyeux babillard, dans l'intérieur du moulin, commença son tapage assourdissant.

— Père! père! s'écria une petite voix au timbre clair et frais, qui partait du seuil de la maisonnette tapissée de pampres verts, tu as fait partir le moulin et voici mon litron de blé béni qui n'est pas dans l'auge! Moi qui l'avais fait bénir tout expès dimanche à la grand'messe, pour la première galette de la Fête-Dieu... Arrête! arrête!

— Enfant! crois-tu donc que la galette en sera meilleure?

— Non, mais elle nous portera bonheur. Le mal est fait maintenant, si mal il y a... Suffit! je me comprends... L'œilard a déjà reçu son affaire, le premier grain est broyé entre les meules. A l'heure qui est, il y a de la mouture dans la huche...

— Mon Dieu! mon Dieu! je suis arrivée trop tard.

— Superstitieuse! murmura le meunier.

— Faut-il arrêter, père Gros-Jean? demanda Tic-Tac, tout en jetant sur la blonde et jolie Annette, qui s'était approchée, un doux regard plus que fraternel.

— Ce serait trop perdre de temps. Vide-lui son litron dans l'auge. Dès que son blé béni sera moulu, tu remueras la farine dans le bûreau. Ce sera tout comme.

— Que nonni, mon père!... Il y aura toujours du mélange dans ma première galette.

La gentille Annette fit une petite moue avec ses lèvres roses, tandis que ses yeux bleus se voilaient presque d'une larme.

— Ne pleurez pas, mademoiselle, dit doucement Tic-Tac. Qu'avez-vous à craindre? Votre père et moi, ne serions-nous pas là pour vous secourir, si quelque petit malheur vous menaçait? Croyez-vous du reste encore à ces choses-là?

— Ah! je sais bien que, vous autres hommes, vous n'avez plus de foi... Vous ne lisez plus que M. de Voltaire, et mon père vient d'acheter encore son Dictionnaire philosophique... On pourrait mieux employer

son argent.

— Embrasse-moi, fille! intervint Gros-Jean. Il y aura demain des colporteurs à la fête; je te ferai cadeau d'un joli livre d'Heures, reliure de badeau à fermoirs d'argent, et, par dessus, de ce volume de Fénelon dont tu me parles toujours: l'Education des filles.

Annette frappa ses mains l'une contre l'autre, en signe de joie.

— Oh! merci, cher père! Mme de Laval m'en recommandait la lecture la semaine dernière, quand elle me fit dîner à sa table.

— L'abbesse des Bénédictines t'a gâtée, enfant! et te gâte encore... Je n'aurais dû jamais te laisser aller au pensionnat de l'abbaye de Montmartre, avec toutes ces demoiselles de famille, la fille de Mgr le duc de Penthièvre en tête!... Suffit! je me comprends...

— Plaignez-vous-en, mon père! L'instruction qu'elle m'a fait donner...

— Est au-dessus de ton état... Il est vrai que de nos jours, comme disent M. Voltaire et les autres philosophes...

— Assez, mon père! assez... D'ailleurs, Tic-Tac, lui aussi tout meunier qu'il est, n'en sait-il pas plus que son état n'exige, grâce au père Pichon, le desservant de la paroisse? — Petit-Jean n'est pas mon fils, mais je le considère comme tel, et j'ai voulu lui donner un peu d'instruction. Dame! qui sait... quelque jour peut-être... Suffit! je me comprends... Tic-Tac n'aurait que deux ans, le petit gas! le jour où défunta la mère...

— Qui épousa le duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe.

deux qu'il s'éloignent plus complètement de la réalité. C'est une illusion de croire que notre popularité et notre influence en Grèce ne soient pas irrémédiablement détruites. C'est une illusion de croire que nous puissions exercer une pression sur la Turquie et chicaner le sultan sur son bon droit, sans effacer à Constantinople le souvenir de nos services passés, et sans y compromettre notre influence. C'est une illusion de croire qu'il soit possible de coquetter avec un côté, sans nous rendre suspects à l'autre, et qu'on puisse mériter les compliments de la Russie sans compromettre l'alliance avec l'Autriche et étouffer un germe d'alliance avec l'Angleterre.

La est le danger de la situation pour la France. La question d'Orient est de nouveau posée; on ne la fera retomber dans le dissimuler; on ne la fera retomber dans le sommeil et l'oubli par aucune habileté diplomatique. Elle sera plus ou moins longtemps à s'aggraver, mais elle ne pourra être tranchée ou suspendue que par un coup de force. Il en pourra sortir pour la France, suivant l'habileté et l'énergie de notre politique, ou le rétablissement de nos anciennes alliances ou l'isolement.

La voie qui nous paraît la plus dangereuse pour notre politique serait celle de ménager, de petites habiletés qui ne trompent personne, des incursions qui mécontentent tout le monde, des demi-mesures qui froissent les amis anciens sans satisfaire les nouveaux. Soyons droits, soyons francs, soyons nets, et surtout ayons prêts à tout.

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 12 JANVIER 1869.

Au Public.

L'occasion est maintenant des plus favorables, pour ceux qui veulent prendre connaissance des affaires publiques, de se procurer cet avantage à bon marché, en s'abonnant au Franco-Canadien.

Pendant les prochains six mois, le Parlement de Québec et le Parlement Fédéral tiendront leurs sessions. Nous aurons, comme d'habitude, à Québec et à Ottawa, un correspondant qui rendra compte jour par jour des procédés législatifs. Un abonnement pour six mois au Franco-Canadien assurera donc à toute personne un rapport complet de ces procédés.

Notre journal s'occupera particulièrement de la cause du rapatriement des Canadiens établis à l'étranger et rendra un compte exact des démarches qui seront faites en leur nom par membres de la Législature.

Une personne qui nous procurera dix abonnements pour au moins six mois, payés d'avance, aura un abonnement gratuit pour un an.

Pour les détails voir les conditions d'abonnement publiées en tête du journal.

Le ministère Chauveau subit, en ce moment, une rude épreuve, qui le place dans une position à ne plus savoir où prendre ses amis.

Nous l'avons déjà dit, les causes des dissentiments qui paraissent exister dans le camp ministériel et qui commencent à se manifester au dehors par des clameurs et des imprécations un peu bruyantes, sont dues à des petites querelles de famille dont il n'est pas encore donné au vulgaire de pénétrer bien exactement les secrets. Les étrangers à cette lutte intime peuvent, tout au plus, tirer quelques inductions des paroles échappées et là au plus fort de la dispute.

Nous voulons bien laisser dire, pour l'instant, que le désappointement des prétendants aux faveurs ministérielles n'est pour rien dans cette zizanie et que les motifs du plus pur désintéressement animent tous les discutants; nous en connaissons même qui sont à l'abri du soupçon à cet égard; mais alors cette explo-

sion soudaine après dix mois d'un calme plat et d'une approbation tacite des actes ministériels, nous paraît inexplicable. D'une indulgence aveugle, ils passent à une rigueur extrême et se montrent aujourd'hui plus sévères que ceux qu'ils avaient indignés comme les ennemis nés du pouvoir local.

Nous avons, pour notre part, occupé vis-à-vis de celui-ci, une attitude indépendante, appuyant tout ce qu'à notre point de vue, il entreprenait d'avantageux pour les intérêts de cette province et blâmant franchement, mais avec modération, ce qui, chez lui, nous paraissait reprehensible.

Nos plus gros reproches lui furent adressés à l'occasion de sa soumission apparente à la domination fédérale et de l'indécision de son attitude et de ses démarches toutes les fois que la volonté de celui-ci venait en contact avec la sienne.

Ses nouveaux adversaires se donnaient alors beaucoup de mal à nous prouver que nos accusations étaient mal fondées et que les actes de l'administration provinciale n'étaient aucunement contrôlés par la pression fédérale. C'est avec ces arguments qu'on a combattu la mesure tendant à abolir le double mandat et que l'on a fait valoir le mérite de la nouvelle constitution qui laissait, disait-on, au Bas-Canada son autonomie et une libre administration de ses affaires locales.

Voici maintenant bien autre chose. Ceux qui proclamaient alors avec tant de force l'indépendance du pouvoir local, s'élevaient aujourd'hui contre lui, parce qu'il veut user de cette indépendance. On lui reproche son insubordination vis-à-vis du gouvernement d'Ottawa dont il ne veut plus, à ce qu'il paraît, écouter les dictées.

Pour notre part, nous ne formons qu'un souhait, c'est que ces reproches soient bien fondés et que le gouvernement de Québec se montre à l'avenir parfaitement libre de toute influence extérieure. Il aura alors gagné un titre considérable à notre estime.

Chemins à Lisses.

Nos lecteurs ne sont pas sans savoir que, depuis assez longtemps, on fait, dans les Etats-Unis, des chemins à lisses en bois, en guise de chemins de fer, lesquels coûtent beaucoup moins que les chemins de fer, et procurent des avantages presque aussi considérables pour les communications intérieures. Dans les Cantons de l'Est, à St. Hyacinthe, et à Sorel, les citoyens sont à former des compagnies pour la construction de ces voies intérieures. Le résultat ne saurait être douteux, à cause du bon marché auquel ces chemins peuvent être construits, et de la facilité de communications qui en doit résulter.

Tout ce que l'on a proposé jusqu'à présent, pour améliorer nos routes publiques, n'est guère acceptable. Macadamiser les chemins est d'abord une opération dispendieuse; puis durant six mois de l'année, les mois d'hiver, on n'est guère plus avancé, à moins qu'on ne fasse des chemins de péage de tous les grands chemins et qu'on n'y arrive que la bourse à la main.

Les chemins à lisses de bois serviront, comme les chemins de fer, l'hiver et l'été, et offriront au public voyageur, au commerce, au transport de produits de toute sorte, un moyen de communication non-interrompue, dans n'importe quelle saison.

Nos chemins actuels sont misérables, impassables une moitié de l'année, et le commerce en souffre considérablement.

En ayant une espèce de chemin de fer à bon marché, donnant accès en tout temps à des places centrales où les cultivateurs sont toujours certains de disposer de leurs produits, toutes les localités qu'il traverserait seraient bénéficiaires, et une nouvelle vie serait donnée à notre

commerce intérieur, qui souffre surtout par suite du manque de communications convenables durant une grande partie de l'année.

St. Hyacinthe, Sorel, et tout le nord de l'île de Montréal prennent les moyens d'établir de ces chemins à lisses de bois. Ne pourrions-nous en faire autant? N'avons-nous pas, des deux côtés du Richelieu, de riches paroisses qui profiteraient de communications plus faciles avec notre marché et en augmenteraient l'importance et la richesse? Nous sommes tout près de la frontière; notre port, nos chemins de fer nous mettent en communication directe, immédiate, avec toutes les grandes villes des Etats-Unis; aucune localité n'est aussi bien située pour devenir un centre commercial important, répandant la richesse dans toutes les campagnes environnantes. Le commerce des grains et des provisions de toutes sortes est déjà plus considérable ici que partout ailleurs, grâce à notre proximité du marché américain.

Nous suggérerons bientôt les lignes de chemins à lisses dont la construction aurait l'effet de développer les ressources de notre District tout en contribuant à la prospérité générale du pays.

Le Courrier des Etats-Unis nous fait connaître un fait de collusion qu'il prétend avoir été commis par un Juge de Paix de Toronto et dont la presse du Canada n'a encore fait aucune mention. Il s'agit cependant d'une accusation des plus compromettantes pour la magistrature canadienne et qu'il serait bon de vérifier. Voici le récit du Courrier:

"De tout un peu.—C'est une histoire très-compiquée, et dans laquelle on trouve un peu de tout, que celle du vol commis le 1er mai dernier, au préjudice de la Merchants' Union Express Company. Récapitulons les faits.

Le messager Putnam Brown conduisait d'Albany à New-York une voiture appartenant à la compagnie précitée, et contenant de l'or, des notes du Trésor, des banknotes, etc., pour une valeur de \$150,000. Parvenu près de Youkers, le messager fut attaqué par deux individus qui lui lièrent les pieds et les mains, le bâillonnèrent, et après l'avoir menacé de l'égorger s'il essayait de faire un mouvement ou de pousser un cri, s'emparèrent des \$150,000. En racontant sa mésaventure, le messager déclara qu'il connaissait les deux malfaiteurs; ce sont les nommés Isaac Marsh, alias Marton, et Charles Bullard, alias Johnson.

Muni de ces renseignements, la police suivit leur piste et les découvrit en Canada, à Toronto, où ils furent arrêtés en vertu d'un mandat délivré par le juge de Paix de White Plains.

Sitôt après leur arrestation, les prisonniers furent interrogés par un magistrat de Toronto, auquel ils racontèrent que la chose ne s'était nullement passée comme Putnam Brown en avait fait courir le bruit. A les en croire, s'ils l'avaient lié et bâillonné ce n'était, suivant une expression vulgaire mais pittoresque, que pour la frime, attendu qu'il était bien en réalité leur complice et qu'il avait bien et dûment touché sa part des \$150,000 volés.

Vraie ou fausse, les deux prisonniers avaient un intérêt majeur à soutenir cette version, attendu que, si elle était admise, ils ne tombaient pas sous le coup du traité d'extradition existant entre les Etats-Unis et le Canada.

Le magistrat de Toronto était bon enfant. Sans prendre la peine de vérifier si le récit des prisonniers était exact ou inventé pour les besoins de la cause, il saisit aux cheveux l'occasion de leur être agréable et les fit élargir.

Les choses prenaient une tournure fâcheuse pour la compagnie volée. Soupçonnant que la mise en liberté des voleurs avait une raison autre que celle prétextée, elle fit faire secrètement une enquête qui aboutit à la découverte du

pot-aux-roses. Si l'intention du messager avec les voleurs n'était pas établie, en revanche celle de ceux-ci avec le magistrat de Toronto le fut irréfutablement. Ce digne exécuteur des lois avait interrogé les prisonniers pour la forme; mais, comme il avait reçu d'eux, avant l'interrogatoire officiel, \$4,500, il avait promis de les faire ramener en liberté, et leur avait, pour y parvenir, suggéré l'idée de la version qui, en faisant un complice du messager, avait pour résultat de soustraire les vrais coupables à la loi d'extradition. Ce n'était pas trop mal imaginé, mais ce fut découvert et le magistrat trop complaisant a été arrêté sous l'inculpation de collusion. De leur côté, les deux auteurs du vol du 1er mai ont été repincés, et après un nouvel interrogatoire par un autre magistrat, on les a livrés à la police des Etats-Unis. Ils sont actuellement incarcérés à New-York. Ils devaient être examinés avant-hier, mais, par suite de l'absence de leur avocat, l'affaire a été ajournée."

Le Pionnier de Sherbrooke nous cite encore le fait suivant qui jette une certaine ombre sur la réputation de quelques juges de paix de cette localité:

"Il y a environ six semaines, un individu nommé Robert D. Bogart, Paie-Maitre assistant dans la marine des Etats-Unis, partit soudainement de New-York avec environ 13,000, appartenant aux coffres de "l'oncle Sam." Un peu plus tard, il y a environ deux semaines, un individu se donnant le nom de Charles D. Hillmann, fit son apparition, avec un cheval et un sleigh, à l'Hôtel de Horace H. French, Eaton-Corner, à environ 16 milles de cette ville. Après y être demeuré près d'une semaine, il se rendit à Marblaton, dans le canton de Dudswell, et resta quelques jours à l'Hôtel de Henry E. Bishop. Pendant ce temps, mention fut faite, dans les journaux de Montréal, que la capture de M. Bogart était tellement désirable que \$1,000 seraient payés pour son arrestation. French s'en vint à Sherbrooke et fit une déposition, devant E. Clark, Ecr., Magistrat de Police, qui émana son Mandat d'arrêt et en confia l'exécution à French. Presque en même temps un nommé James Munkittrick, digne Juge de Paix résidant près de Marblaton, ayant vu l'avis de récompense offerte, dans un excès de zèle, émana un mandat d'arrêt sans affilavit, confia le mandat à Henry Cunningham, Haïssier de Dudswell, qui appréhenda l'individu s'appelant Hillman, et le confia à la garde des fils du digne Juge de Paix. De bonne heure, dans la matinée l'un des fils s'en vint chez son père et peu de temps après, Munkittrick, Ecr., J. P., fit son apparition, enleva le Mandat à l'officier Cunningham, fit entrer le prisonnier dans une chambre, en sort deux minutes après et déclara qu'il n'y a rien pour justifier la détention du prisonnier; puis, il lui accorde la liberté en conséquence. Alors, le fils qui a communiqué avec son père, part avec Hillmann et se dirige vers les cantons inhabités. Un nommé Bailey, d'Eaton, se met à leur poursuite et les rejoint, le jour suivant, chez un nommé Hodgkinson, dans le canton de Wolfes-ton. Il appréhende Hillmann, mais sur la réception qu'il fait de \$600, en greenbacks, son cœur s'amolir tout à coup, et Hillmann est de nouveau mis en liberté.

Le jeune Munkittrick revint à Marblaton, le jeudi suivant, avec la voiture de Hillmann, alias Bogart. Le même soir le Grand Connétable Bissonnette de Montréal, se rendit à Marblaton, dans le but d'appréhender Bogart, s'il était en cette localité; mais comment pouvait-il l'y appréhender, lorsqu'il ne se y trouvait pas? Il demanda les effets de Bogart, mais au lieu de ses effets il reçut des insultes, de la part des Munkittrick, dont le sang s'était échauffé. Cunningham remit \$500 en greenbacks, qu'il avait reçus de Hillman alias Bogart, comme cadeau pour sa conduite de gentilhomme, tandis que Hillmann était sous arrêt, chez lui. Bai-

ley remit aussi les \$600, qui avaient touché son cœur.

"Au moment de son arrestation par Bailey, Hillman alias Bogart dit qu'il lui en avait coûté \$4,000, pour se débarrasser des Harpes de Marblaton.

Il est raisonnable de supposer que ceux, qui ont fait le plus d'ouvrage, ont reçu la part du lion, et si Cunningham a reçu \$500, combien les Munkittrick ont-ils reçu?"

Dimanche dernier, trois des Munkittrick, le père, James Munkittrick, âgé d'environ 60 ans, et deux des fils, John et Joshua Munkittrick, ont été arrêtés et écroués en la prison de cette ville, sur accusation de conspiration, pour avoir cherché à dévaliser la somme de \$10,000 appartenant au Gouvernement des Etats-Unis, sachant bien que cet argent avait été volé, lorsqu'ils l'ont reçu. Comme on voit, l'accusation est sérieuse.

"Tout ce que l'on a pu trouver des effets de Bogart en possession des Munkittrick, a été le cheval, le harnais et le sleigh. Ils disent n'avoir pas eu d'argent de Bogart. Le père est un homme riche, et les deux garçons, âgés de 25 à 30 ans, ont fait le voyage de Californie, d'où ils ont rapporté beaucoup d'argent.

Jeudi dernier, les trois prisonniers ont été amenés devant M. le juge Coursol, Magistrat de Police de Montréal et Juge de paix pour ce District, lequel s'était rendu ici, la veille de la fête des Rois, dans le but de faire l'examen préliminaire—et aussi devant M. Clark, de cette ville. L'enquête préliminaire a été ajournée au 20 du courant, devant M. Coursol, à Sherbrooke. Les trois accusés ont été admis à caution, en attendant, chacun d'eux cautionnant l'un pour l'autre, en la somme de \$200 et MM. J. G. Robertson, M. P. P. et Henri Camirand se portant cautions pour eux, pour \$400 chacun.

Cette affaire a créé une grande sensation en cette ville. On court après Bogart."

Le secret de la bonne Culture.

Peu de personnes ignorent maintenant que la vraie richesse d'une exploitation agricole, c'est le bétail. La vieille habitude de semer constamment des étendues considérables de grain et de limiter aux strictes besoins de la famille le nombre des animaux de ferme, disparaît rapidement. L'expérience a montré qu'elle est ruineuse et que, sans une culture améliorante, une terre devient souvent, pour son propriétaire, une cause de ruine. Outre l'avantage immense des engrais, les bestiaux fournissent un bénéfice considérable et parfaitement sûr, lorsqu'on sait leur donner les soins convenables.

Pour en donner une idée à ceux de nos lecteurs qui ne s'en sont pas encore convaincus par l'expérience, nous citerons un seul exemple entre mille. Un des meilleurs agriculteurs pratiques de cette paroisse, M. Grosbie Townner, a obtenu, pendant l'année 1868, de quatorze vaches, une quantité de 1914 livres de beurre, qu'il a vendu sur le marché de St. Jean depuis vingt à trente centins la livre. En outre il a engraisé six cochons avec le lait de ses vaches en y ajoutant une très petite quantité de grain, et élève huit veaux.

Ajoutez à cela qu'un arpent de terre amélioré par les engrais d'un pareil troupeau produit autant que trois arpents de terre non améliorée; qu'il ne coûte en même temps qu'un tiers des dépenses de culture, et chacun sera forcé, par l'évidence, d'avouer que le bétail est indispensable à une bonne culture.

—La dernière Gazette Officielle annonce la formation d'une nouvelle compagnie de milice volontaire à St. Georges et St. Sébastien. Les officiers sont le Capt. Roy, Lieut. J. E. Gaudreau, Ens. Trudeau. Cette compagnie formera partie du 21e Bataillon, d'Infanterie Légère du Richelieu.

une digne femme! en revenant un soir de la chapelle du Martyr, fit la rencontre de cette vieille....

—La Bibleuse!

—La femme Barbe du hameau de Clignancourt. L'ivrognesse portait l'enfant dans ses bras et le pingait pour le faire crier, afin d'attirer l'attention des passants....

—Et de provoquer leurs aumônes.

—Ma chère femme est pitié de toi, mon petit gas!..

—Excellente mère!

—Elle songeait à toi, Annette! qui bien-tôt allait naître. Elle offrit à la Barbe de se charger du petit....

—Elle y consentit, la Bibleuse..

—Moyennant dix écus et la rente d'un pain de six livres par semaine, que je lui ai toujours servie fidèlement.

—D'où lui venait l'enfant.. mon frère Tio-Tac?

—Elle disait avoir trouvé Petit-Jean près de la chapelle des Porcherons, au bas du Rochechouart; mais..

—Ce n'était pas vrai peut-être?

—Quelques années après, un soir que je revenais de Saint-Denis, je la rencontrai ivre dans un fossé du chemin de Saint-Ouen.. Deux ou trois pazoles lui échappèrent à l'ors..

—Que disait-elle?

—Ce qu'elle dit m'a fait penser tout autre chose.. Suffit! je me comprends..

—Père! explique toi!

—Il est vrai que j'eus beau la questionner depuis, quand elle venait chercher sa mieule

au moulin, la prier, la menacer même: elle ne voulut rien me révéler. Mais, suffit! je finirai bien par.. savoir.

—Vous m'avez déjà conté cela plusieurs fois, père Gros-Jean! dit mélancoliquement Tio-Tac. Mais laissez là toute cette affaire je vous prie.. Vous m'avez recueilli et élevé: je vous aime comme mon père, et Annette comme.. une sœur. Pourvu que vous consentiez à ce que je reste auprès de vous, afin de vous aider à faire aller le moulin, je n'en demande pas davantage.

—Mais, mon gas! tu es peut-être fils de quelque gros bourgeois de Paris, ayant jupon sur rue, ou d'un riche marchand des halles.. qui sait? d'un échevin peut-être, élu par l'assemblée du corps de ville le jour de Saint-Roch, et ennobli par ce fait.. Songe donc un peu, Petit-Jean, quel honneur! Suffit! je me comprends..

Le jeune homme sourit, en répondant.

—Nous lisions hier ce fameux livre du défunt M. Rousseau, que les marchands recommencent à colporter, bien qu'il ait été condamné par messieurs de Parlement. Comme l'Emile, du philosophe de Genève, j'ai un état.. Tio-Tac je suis Tio-Tac je désire rester auprès de vous.. etc Mlle Annette.

Une légère rougeur colora le front de la jeune fille, qui baisa les yeux:

—Dites, mademoiselle Annette, voudriez-vous me voir quitter le moulin? j'ajoutai l'apprenti meunier.

Non, non, répondit vivement Annette, en joignant les mains.

Mais elle reprit aussitôt, avec un certain

embarras:

—Cependant si.. si vous retrouviez vos parents?

—Alors.. oh! alors....

A son tour, le jeune homme se prit à rougir. Il n'avait osé achever sa pensée.

Le gros meunier éclata de rire, en tenant son ventre rond qui rebondissait.

—Suffit! je me comprends... s'écria-t-il quand l'accès fut passé. Mais ma fille et moi nous n'avons que le bail de notre moulin de Lancette, avec un lopin de terre sur Clignancourt et une vigne sur le terroir des Martyrs.. Il est vrai que "pauvreté n'est pas vice.." A propos de cela, pourquoi donc, mon gas, depuis qu'elle est sortie du couvent de Montmartre, appelles tu ma fille Mademoiselle Annette, gros comme le bras, et non plus Annette tout court, comme autrefois?

—Dame! c'est que... balbutia le jeune homme, c'est que Mlle Annette est devenue grande, et....

—Tata! il y a anguille sous roche.. Suffit! je comprends.

Gros-Jean se mit à rire de plus belle et gravit le petit escalier du moulin, laissant les deux jeunes gens tout confus en face l'un de l'autre.

Aucun d'eux n'osait lever les yeux le premier, et ils seraient sans doute restés longtemps dans cette attitude et dans cet embarras, si en ce moment des cris d'appel, montant jusqu'au moulin d'une excavation située à cent pas au plus, ne les eussent fait tressaillir.

—Au secours! on m'assassine!.. Ah! pécaire! criait une voix dont il était facile de reconnaître le plus par accent marseillais.

—Ces cris partent de la vieille carrière voisine, dit Tio-Tac.

—Allez voir, Jean! Courez..

Déjà Tio-Tac dévalait la colline, par un sentier, dans la direction de la carrière.

Non loin d'une plâtrière ou four à chaux, dans une exploitation à ciel ouvert, il aperçut deux hommes à longue barbe et mal vêtus, qui se débattaient sur le sol au milieu de la blanche poussière de sulfate de chaux hydraté.

Le plus robuste tenait d'une main son adversaire à la gorge, et de l'autre par les cheveux, en lui frappant la tête contre un bloc de plâtre.

—Tu péiras de ma main, Camard! hurlait le premier. Tu veux nous vendre, je le sais....

—Ah! pécaire!... tu m'étrangles, tu me brises le crâne, disait le second. Au secours!

—On ne me nomme pas Casse-Tête pour rien, tu le sais... Et là-bas, aux galères de Marseille,

—Voulez-vous lâcher cet homme! s'écria Tio-Tac, en saisissant au collet celui qui venait de faire connaître ainsi sur surnom de Casse-Tête.

Ce dernier se releva vivement, ses gros sourcils froncés, l'œil menaçant.

—De quoi? de quoi? dit-il. Est-ce que ce la vous regarde, vous? Vous voulez donc que je vous en fasse autant?

—Essayez! répliqua tranquillement le jeune homme, en se campant solidement sur ses jambes, prêt à la lutte.

De son côté, le Provençal s'était remis sur pied. Casse-Tête voyant les dispositions du nouveau venu, ses bras musculeux et son air déterminé, craignant du reste, que Camard, redevenu libre, ne se joignît au jeune homme pour se venger, crut prudent de battre en retraite. Il sortit de la carrière à reculons, mais non sans montrer le poing au Marseillais et en marmottant:

—Sois tranquille, Camard! Je te retrouverai, et ton affaire sera réglée.

Quand Casse-Tête eut disparu, Petit-Jean demanda au Provençal:

—Qu'avez-vous donc fait à cet homme, pour qu'il veuille vous tuer?

Camard se jeta aux pieds de son sauveur et lui témoigna sa reconnaissance avec cette surabondance de paroles et de gestes méridionaux qui distinguent ses compatriotes.

—Vous m'avez sauvé la vie sans me connaître, et je vous jure que désormais... As pas peur! c'est une dette sacrée... Bagasse! sans vous, j'étais un homme mort... Il est plus fort que moi, et il m'aurait tué, aussi vrai....

—Pourquoi?

—Parce que je ne veux pas être de la bande?....

—De quelle bande?

La suite au prochain numéro.

Nécrologie.

Nous apprenons avec un vif regret la mort de Madame A. Côté, née Emilie Lemieux, survenue cette nuit à minuit, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec une patience admirable.

Madame Côté n'était âgée que de 43 ans.

Femme chrétienne, mère dévouée, elle laisse après elle bien des souvenirs et des regrets. Ceux qui l'ont connue n'oublieront jamais son caractère aimable, ses qualités élevées et vraies. Elle était la digne compagne de l'homme laborieux et probe, de l'excellent citoyen, qui dirige l'administration du Journal de Québec et à qui nous offrons, en ces tristes circonstances, à titre de confrère, nos plus sincères condoléances. —Événement du 7.

Le Journal de Québec est entré dans sa 27e année d'existence. Ce vétérinaire de la presse canadienne jouit encore d'une vigueur qui est loin de faire pressentir les infirmités du vieil âge. C'est un adversaire que l'on aime à voir dans la lice et que l'on est fier de rencontrer. Il va sans dire que nous lui souhaitons un printemps éternel.

Nous sommes heureux de voir que le Progrès de Lévis est reparu et qu'il offre maintenant toutes les garanties d'une longue vie. La ville de Lévis est devenue une localité importante et c'est été une honte pour sa population de laisser tomber son seul organe. Elle a senti cette honte et s'est empressée de prouver, par une généreuse initiative, qu'elle n'est pas l'ennemie du Progrès.

LA SOCIÉTÉ PERMANENTE

CONSTRUCTION DU DISTRICT D'IBERVILLE Classe A.

LES PERSONNES désirant prendre des parts dans cette Classe pourront le faire, sans avoir à payer de surplus pour le droit d'entrée, en s'adressant au sousigné dans le cours du mois de Janvier courant.

La société recevra des dépôts d'une piastre et au dessus et paiera sur tels dépôts l'intérêt au taux de 4 par cent.

Toutes informations concernant les emprunts d'argent, dépôts etc., pourront être obtenues en s'adressant personnellement ou par lettres affranchies au sousigné, à St. Jean.

J. L'ECUYER.

Séc.-Trés.

St. Jean 12 Janvier 1869.

Vol de cheval.

Ma di matin, M. J. P. Lanctôt, qui demeure dans cette partie de la paroisse de Sorel voisine de St. Ours, se rendait à Sorel chez M. le Connétable Mountain, l'informant qu'il avait eu dans la nuit un cheval volé, et qu'il ne connaissait pas les auteurs du fait. Quelque temps après, M. Mountain arrêta sur la glace du Richelieu, près de la ville, un individu qu'il vit de suite être un étranger. L'individu dit se nommer Joseph Labelle et ne rien connaître de l'affaire. Puis, questionné par le connétable, il avoua qu'il était un des voleurs, que son complice, nommé Cécophas Hicks, se rendait aux îles avec le cheval et qu'il devait aller l'y rejoindre. M. Mountain prit de suite une voiture, et accompagné de Labelle qu'il ne voulait pas relâcher, il se dirigea vers l'île du Pads à la recherche de l'autre coupable. Il trouva en effet à quelque distance au-delà de l'église, et le cheval, ainsi que l'attelage et la voiture, une lieue plus loin. Hicks a été arrêté, et le même jour les deux coupables ont comparu devant le Sheriff, qui a ordonné leur incarcération en attendant leur procès, qui devra avoir lieu aux prochaines assises de la Cour Criminelle.

Nous ajouterons que, lorsqu'il a été arrêté, le nommé Labelle avait en sa possession un paquet contenant deux robes et un jupon. —Gazette de Sorel.

TÉLÉGRAPHIE SPÉCIALE.

(Du Pays.)

Station de l'Islet, 11.—Les commissaires du chemin de fer intercolonial, accompagnés de Sandford Fleming, ingénieur-en-chef, sont partis de la Rivière du Loup par un train spécial, aujourd'hui à midi, ayant examiné toute la ligne depuis Halifax qu'ils ont laissé lundi de la semaine dernière. Ils ont eu occasion de constater l'état des chemins dans la saison la plus rigoureuse de l'année. A peu près 160 milles de la ligne seront livrés aux contracteurs vers le milieu de mars. A la Rivière-du-Loup et à Rimouski on a présenté aux commissaires des adresses, et à cette dernière place ils ont assisté à un repas public. Sur toute la route depuis Halifax on les a reçus très poliment.

Londres, 11.—Les indices de la première séance de la conférence sur la question d'Orient laissent peu de doute sur son succès final. Le gouvernement turc, par l'entremise de son représentant, a consenti au maintien du statu quo jusqu'à ce que la conférence ait fini de se séparer. L'impression générale est qu'une seule séance de plus sera tenue, et que l'on évitera la guerre entre la Turquie et la Grèce.

Chicago, 11.—Le rumeur court que le père McCullen, qui est allé à Rome, il y a deux mois, dans le but de porter une plainte contre l'évêque Duggan, de ce diocèse, a obtenu du Bureau de la Propagande l'ordre de citer l'évêque à comparaitre devant le Conseil pour exposer les raisons de la démission des pères McCullen, Moles et McGovern.

ANTILLES.

Havane, 10.—Des nouvelles reçues ici annoncent que Jesuran, le banquier de Curacao, qui est allé en Europe pour négocier un emprunt au nom du président Baez est revenu sans succès. Cet échec va probablement amener la chute de l'administration de Baez. Le capitaine-général a lancé aujourd'hui une proclamation pour enlever aux cours-martiales la juridiction dans les causes civiles. Les révolutionnaires ont décrété l'abolition de l'esclavage dans la terre en leur possession. Les espagnols d'ici considèrent la mesure comme désespérée et comme un indice de la faiblesse croissante de la cause des rebelles. La proclamation accordant la liberté de la presse est en force.

Madrid, 11.—De nouvelles troues doivent être envoyées à Cuba, et elles partiront bientôt de Cadix.

BULLETIN COMMERCIAL.

New-York, 12 Janvier

Marché Monétaire.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Or, Argent, Change sur New-York, Change sterg, Greenbacks.

MARCHE DE ST. JEAN.

St. Jean 12 Jan. 1869

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Fleur par quart, do do cent lbs., do Bled-d'Inde, do de Sarasin, Avoine, Orge, Graine de lin, do mille 48 lbs., Pois par minots, Bled do, Bled-d'Inde 56 lbs., Sarasin 50 lbs., Patates Nouvelles, Oufs par douzaine, Volailles par couple, Poulets, Oies, Dindes, Pigeons, Beurre frais, do salé, Sainfoin, Miel, Lard, do Mess, Bœuf, Poitrine, Paille, Bois à la corde.

SIROP PERUVIEN.—Une bonne solution de protolde de fer combinée au sang est un élément de vie, le fer donnant de la force, de la vigueur et une vie nouvelle à tout le système.

Un juriste distingué écrit ce qui suit à son ami: J'ai fait l'essai du Sirop Peruvien, et le résultat a parfaitement justifié votre prédiction. Il a fait de moi un homme nouveau, a donné à tout mon système de la vigueur et de l'énergie; je ne suis plus faible ni nerveux comme la dernière fois que vous m'avez vu, mais plus fort, plus rempli de cœur et ayant une plus grande capacité pour le travail mental et physique qu'en aucun autre temps durant les cinq dernières années.

Un pamphlet de 32 pages sera envoyé gratis. J. P. BISHOP, Propriétaire, No. 36 Bx St. New-York

En vente chez F. L. Wight, et Dacler, Baudouin & Co., pharmaciens, 10 Déc.

PRESQUEUN MIRACLE.

HAMILTON C. W., 6 Mars, 1868.

CHES MESSIEURS.—Afin que d'autres ne puissent en retirer les mêmes avantages que mon fils, j'ai l'honneur de vous envoyer les détails suivants de ce qui s'est passé, par l'usage de votre SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

Il y a trois ans en Mai prochain, il fit une chute fort grave qui lui contusionna le bras et la jambe. Il ne put se tenir sur ses pieds, et ce n'était qu'un simple coup dont il ne tarderait pas à se remettre; mais en ceci je me trompais; car après avoir mis à l'épreuve treize médicaments différents, il finit par être abandonné par eux, et mourut dans un état presque désespéré, et ce fut dans un état presque désespéré, et ce fut dans un état presque désespéré, et ce fut dans un état presque désespéré.

WILLIAM BURNS, Wellington Street, near Rebecca

ESTOMAC FAIBLE OPPRESSION APRES AVOIR MANGÉ.—Indigestion se manifeste sous une infinité de formes, quelquefois l'estomac devient si sensible qu'il rejette même la nourriture la plus simple; et dans d'autres cas, la digestion est si incomplète que le patient craint de satisfaire son appétit.

DELLE E. CHOQUETTE, MODISTE. RUE ST. JACQUES, ST. JEAN.

Avant travaillé chez les meilleures modistes de Montréal, est en état de confectionner, d'après les derniers goûts, Robes, Manteaux et Chapeaux, à des prix modérés. St. Jean, 23 Octobre 1868.—3m

PAIN KILLER!!

REMEDE INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUERISON DES

Crampes et Douleurs dans l'Estomac.

Pour meurtrissures, Brûlures, Teigne, Entorses, Enflures des Articulations, Maux de Dents, Eruptions sur la Face, Névralgie et Rhumatisme,

Maux de Gorge, Rhumes subits, Toux, &c., &c.

Faites-en usage dans tous cas et ne faites rien sans lui.

PERRY DAVIS & FILS, Propriétaires 5 Mai 1868.—3m MONTREAL

LES BEAUX CHEVEUX.

UNE COURONNE NATURELLE!

IL FAUT LES SOIGNER.

Les cheveux gris sont un indice certain que leur racine n'est pas saine.

LE RESTORATEUR

DE MADAME S. A. ALLEN

rend promptement aux cheveux blancs ou décolorés leur couleur naturelle et leur beauté, détruit les dartres farineuses et toute inflammation, et donne à la chevelure un luisant et un parfum délicieux.

Achetez en une bouteille, secouez la jusqu'à ce qu'il ne reste aucun dépôt dans le fond, et vous serez en mesure de corroborer notre assertion.

En vente chez tous les pharmaciens. 15 Déc. 1868.—1a

CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC. DISTRICT D'IBERVILLE.

Dans la Cour de Circuit.

POUR LE DISTRICT D'IBERVILLE.

Jeudi, le trentième jour de Décembre mil huit cent soixante et huit.

EN VACANCE.

JEAN-BAPTISTE GRIGUER, de Rousses Point, dans l'état de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, journalier.

vs.

MOYSE LAGASSE, fondeur, et THEOPHILE PINSONNAULT, charpentier, tous deux de la paroisse de St. Bernard de Lacolle, dans le District d'Iberville.

IL EST ORDONNE, sur la motion de J. DELA-GRÈVE, Avocat du Demandeur, en tant qu'il apparait par le retour de Joseph Renaud, un des Huissiers de la Cour Supérieure, écrit sur le Brevet de soumission émané en cette cause, que le défendeur soit tenu de comparaître devant cette Cour, et de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement commodes d'une cause par défaut.

L. G. MARCHAND, DÉF. G. C. C.

CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC. DISTRICT D'IBERVILLE.

Dans la Cour de Circuit.

POUR LE DISTRICT D'IBERVILLE.

Mercredi, le trentième jour de Décembre mil huit cent soixante et huit.

EN VACANCE.

CORINE MALBIEU, fille majeure et usant de ses droits de la ville de St. Jean, dans le District d'Iberville.

vs.

JEAN-BAPTISTE MALBIEU, commerçant de la paroisse de St. Alexandre, dit District d'Iberville.

IL EST ORDONNE, sur la motion de M. CHARLEND, Avocat de la Demanderesse, en tant qu'il apparait par le retour de Michel Maréchal, un des Huissiers de la Cour Supérieure écrit sur le Brevet de soumission émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Paroisse du Canada, constituant la Paroisse de Québec, et ne peut être trouvé dans ce District d'Iberville, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles appelé le "Franco-Canadien" et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles appelé "The News", tous deux publiés en cette cause, que le Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis à la dite Demanderesse de procéder à la preuve et jugement commodes d'une cause par défaut.

L. G. MARCHAND, DÉF. G. C. C.

ATTENTION!

VENTE

AUTORITE DE JUSTICE.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Lots de terre ci-après mentionnés, dépendants de la succession de feu

GEORGE DESBARATS, ECUIER,

en son vivant, Imprimeur de la Reine, résidant en la Cité de Montréal, seront vendus aux plus haut offants et derniers enchérisseurs, savoir: SAMEDI, le TRENTE JANVIER courant, à ONZE heures de l'avant-midi, à la porte de l'Eglise Paroissiale de Grady dans le District de Bedford, les lots de terre suivants situés dans le dit District de Bedford, savoir:

TOWNSHIP DE ROXTON.

Le lot No 24 2me rang, 200 acres Le lot No 25 " " " 200 "

TOWNSHIP DE GRANDY.

Le lot No. 21 4me rang, 207 acres Le lot No. 20 7me " 200 " Le lot No. 2 8me " 200 "

Les conditions seront connues lors de la vente et pourront être auparavant en s'adressant aux sousignés, en leur Etude, à Montréal, No. 6, Petite rue St. Jacques.

J. A. LABADIE,

J. E. O. LABADIE,

8 Janvier 1869.—3i.

DES SOUMISSIONS Mademoiselle S. Poutré.

Seront reçues par le Conseil Municipal de la paroisse de St. Athanase, Mercredi, le Treizième jour de Janvier courant, à la session du dit Conseil qui se tiendra à deux heures de l'après-midi de ce jour, au Palais de Justice, dans la ville d'IBERVILLE dans la dite Paroisse, lieu ordinaire des séances du dit conseil.

Pour l'entreprise de l'entretien en bon ordre pendant DEUX ANNÉES à compter du jour de l'adjudication, de la route appelée "De-cul-de-Jardinet Étienne Hébert," et de celle conduisant du troisième au quatrième rang, entre la terre possédée par Jean-Baptiste Boucher, fils, et Noël Boucher, et celle de Jules Quintal, ces deux routes situées dans la Municipalité de la dite paroisse, conformément au Procès-Verbal et rélatifs du surintendant spécial Ph. Baudouin, homologués avec amendements par le dit conseil le 11 Novembre dernier, lesquels Procès-Verbaux et amendements peuvent être vus au bureau du dit conseil.

Tel entretien comprenant le chemin Jedites routes avec leurs ponts, fossés et clôtures, et une rigole à faire et entretenir bien couverte traversant le chemin précité de l'extrémité est de la décente chez Étienne Hébert, l'entrepreneur devant fournir les pelles et piquets nécessaires pour tenir la clôture à la demande des voisins.

Le conseil ne sera pas obligé de recevoir la plus basse soumission, ni aucune des soumissions qui seront faites.

L'entrepreneur devra fournir caution à la satisfaction du conseil. Chacune des routes sera adjugée séparément de l'autre.

PH. BAUDOUIN,

Secrétaire du dit Conseil.

8 Janvier 1869.

Acte Concernant la Faillite de 1864

ET AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. C. N. PRÉFONTAINE, de St. Jean.

INSOLVABLE.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a fait une cession de ses Biens et Effets à moi, le Syndic Soussigné et ils sont requis de me fournir, dans les deux mois de cette date, leurs réclamations, spécifiant leur garantie, s'ils en ont, ainsi que leur valeur, et s'ils n'ont pas de garanties, de mentionner le fait; le tout affirmé sous serment avec les pièces justificatives au support de leurs réclamations.

WM. COOTE,

Syndic Officiel.

St. Jean, P. Q., 18 Dec. 1868.—2m.

Acte Concernant la Faillite de 1864

et amendements.

Dans l'affaire de NAPOLEON JOUBERT,

INSOLVABLE.

Les Créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a fait une cession de ses Biens et Effets à moi, Syndic soussigné et ils sont requis de me fournir, dans les deux mois de cette date, leurs réclamations, spécifiant leur garantie, s'ils en ont, ainsi que leur valeur, et s'ils n'ont pas de garanties, de mentionner le fait; le tout affirmé sous serment avec les pièces justificatives au support de leurs réclamations.

WM. COOTE,

Syndic Officiel.

St. Jean, P. Q., 2 Janvier 1869.—2m.

Avantages Extraordinaires

ED. POUTRÉ.

SELLIER,

RUE FRONT, ST. JEAN, P. Q.

Le Soussigné vient de transporter son établissement dans les BÂTIMENTS NOUVELES de Wm. COOTE ECR., en face de l'HÔTEL MONNETTE, où il tient un assortiment des plus complets et des plus variés de

Harnais légers et de Travail,

SIMPLES ET DOUBLES.

VALISES A MAIN,

PORTES-MANTEAUX,

SELLES, BRIDES, FOUETS, &c.

M. POUTRÉ, à complètement renouvelé son assortiment qui ne peut-être actuellement surpassé dans St. Jean, pour la variété, la quantité et le bon marché. Faites lui une visite avant d'aller ailleurs.

ED. POUTRÉ.

St. Jean, 30 Oct. 1868.

GRANDE VENTE

AU

PRIX COUTANT

CHEZ

MM. J. & H. BLACK,

RUE FRONT, ST. JEAN.

A partir de Lundi le 11 du courant les Soussignés vendront leur assortiment tout entier de MARCHANDISES DE FANTAISIE ET DE TAPE, MARCHANDISES SECHES, HARTAPE FAITES &c., positivement au prix coutant, jusqu'à ce que le tout soit écoulé, afin de faire place à leurs Importations considérables du printemps.

J. & H. BLACK.

St. Jean, 8 Janvier 1869.

VENTE PAR ENCAN.

Le soussigné vendra, au magasin de M. FORBES, Rue Front, St. Jean, le 13 du courant, un assortiment complet et varié de

Pelleteries de Toutes Espèces.

Consistant en Casques, Gants, Mitaines, &c., —AUSSI—

Une quantité de Hardes faites et convenables à la saison.

C. HIBBARD,

Encauteur.

St. Jean, 8 Janvier 1869.

ALPHONSE DECELLES, MARCHAND

EN GROS ET EN DETAILS

MARCHANDISES

Anglaises, Françaises et Américaines.

Draps, Casimires, Indiennes, Cotons, Soies, Étoffes de Toilette et de Fantaisie.

ÉPICERIES FRAICHES,

De toutes sortes.

VINS ET LIQUEURS,

FLEUR, LARD, POISSON, SEL,

Peinture, Vernis, Huile, Vaisselles, &c., &c.

M. Decelles prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a transporté son Établissement dans l'ancien magasin de M. C. Gangelier, Rue McCum, vis-à-vis le Marché aux Légumes, où l'on trouvera à acheter à meilleur marché que partout ailleurs.

Allez voir et vous serez satisfait. St. Jean, 24 juillet 1868.

DEMENAGEMENT.

HENRY GILLESPIE.

MEUBLIER.

Vient de transporter son Magasin dans les BÂTIMENTS NOUVELES DE M. COOTE.

M. GILLESPIE vient de recevoir de Montréal, un assortiment considérable de

MEUBLES DE TOUTES ESPÈCES

tels que Couchettes en Bois et en Fer de toutes les dimensions et de toutes les qualités.

AMEUBLEMENTS DE SALON,

de chambre à coucher etc., etc., le tout aux plus bas prix de Montréal.

Il vient en outre de recevoir une grande quantité de petites Couchettes pour les pensionnaires, telles qu'il en a déjà vendu un grand nombre aux différents maisons d'éducation de cette ville et des environs.

M. GILLESPIE tient aussi constamment en mains un assortiment de CERCEUILS en FONTE et en BOIS de toutes les grandeurs.

Il tient de plus à la disposition du public

UN CORBILLARD.

qu'il enverra dans toutes les paroisses environnantes sur demande.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT.

MOREL & FRÈRE,

Place du Marche, St. Jean.

Porte voisine du Bureau de M. A. BERTRAND, marchand de grains.

Les Soussignés ont constamment en mains des Huîtres fraîches en écailles et en barils, morue, Haddock et autres poissons frais, Patates, Dindes, Oies et autres volailles, Graisse, Beurre frais et salé, Oufs, fromage et toutes espèces de produits.

MOREL & FRÈRE.

St. Jean, 15 Dec. 1868.—3m

THÉS NOUVEAUX.

Sonchong anglais, meilleur gunpowder Young Hyson, Twankay, Thé du Japon, Congou, Colong, Impérial, etc.

Le meilleur qui soit sur le marché. JAMES MACPHERSON.

APOTHECARIES

HALL.

MM. DACIER, BAUDOUIN & CIE.

Invitent respectueusement le public à aller visiter leur magnifique Pharmacie.

Ces Messieurs vendront à des prix très modérés qu'il défient toute concurrence, toutes espèces de médicaments.

Médecines patentées: Salsepareille, Filules Pain-Killer, etc.

Teintures de toutes couleurs, Parfums, Huiles pour les cheveux, Brosches, Savons, etc. Huile de charbon, Kerosine, etc.

Lunettes, Rasoirs, Canifs, Ciseaux, Peignes, Taba d'ore, Porte-Monnaies, etc.

Café de première qualité, Epices de toutes sortes.

Le Dr. Baudouin continue à y tenir un office privé.

Rue Front, St. Jean, P. Q.

18 Dec. 1868.

ASSOCIE DEMANDE.

Une personne qui pourrait disposer de cinq cents à mille dollars et qui désirerait contracter une société pour faire commerce d'épicerie, et de marchandises sèches trouverait une bonne chance de faire de l'argent en s'adressant à ARMANDÉ au Bureau du Franco-Canadi

